

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

compacteur de respecter les arbres, mais... mais ils lui appartiennent et la propriété, c'est sacré, n'est-ce pas.

Réponse du ferrailleur-compacteur : je veux bien surseoir à l'abattage, mais à condition qu'on me donne des sous.

Des discussions s'engagèrent. Mais il voulait beaucoup d'argent, notre compacteur, et la municipalité d'Athis-Mons en possédait peu. D'autre part, il lui était difficile d'acquérir des arbres sur un terrain privé. La SNCF, elle, ne voulait pas s'engager financièrement – ça ne l'aurait pourtant pas ruinée, mais enfin...

En décembre 1992, le PDG de la société de compactage fit donc abattre tous les arbres – ultime pied de nez aux riverains dont il avait empoisonné la vie pendant des années...

## CHAPITRE 6

### *Du malheur d'être Malien*

En mai 1992, huit familles maliennes (en fait, certaines venaient de Côte-d'Ivoire, du Sénégal, de Gambie, de Mauritanie ou de Guinée...) occupaient, sans titre, un immeuble appartenant à la ville de Fontenay-sous-Bois. Beaucoup étaient arrivées en France depuis de longues années, les chefs de famille possédaient un emploi dans diverses entreprises de services de la capitale ou de la banlieue, y compris à la Ville de Paris (principalement des éboueurs-balayeurs). Elles vivaient dans ce « squat » de Fontenay dans de déplorables conditions d'hygiène.

Le 21 mai, la municipalité les fit évacuer et déposer cours des Maréchaux, sur l'esplanade du château de Vincennes, dans le XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Leur petit campement à peine établi, ils furent rejoints par d'autres mal logés ou sans toit, venus de Paris ou de la banlieue. Jamais je ne suis parvenue à connaître le nombre exact de

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

personnes réunies dans ce village de tentes bleues, les chiffres oscillant entre 1 300 et 1 500 selon les sources. On comptait approximativement 300 enfants.

À cette époque, je faisais mes premiers pas, si je puis dire, au ministère du Logement. Lorsque j'appris la nouvelle aux informations, je décidai d'aller voir sur place. Oui, c'est par la radio que moi, ministre, je fus mise au courant de ce qui se passait! Les services de l'État, pas plus que le préfet ou les services de police n'y avaient sans doute songé. Peut-être voulait-on d'abord amortir le choc, voir venir, avant de déranger le personnage important que j'étais censée être... Il est vrai aussi que d'un point de vue administratif, ils ne dépendaient pas de mon ministère. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Sur l'esplanade de Vincennes, je rencontrai des femmes et des enfants rassemblés sous un soleil torride. Les préfets qui m'accompagnaient ne souhaitaient pas qu'on laisse le campement s'institutionnaliser. Sur ce point, j'étais d'accord, mais ils avaient déjà clairement dans la tête une stratégie précise : laisser pourrir. De guerre lasse, ces gens se décourageraient et partiraient... Je pensais au contraire qu'il fallait les écouter et négocier pour tenter de résoudre leurs problèmes. De toute

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

façon, on ne pouvait tout de même pas laisser là des centaines de personnes dans ces abris précaires, sans eau et sans WC, y compris des bébés menacés d'insolation. L'antenne de Médecins du Monde, déjà mise en place, insistait pour que des parasols, des toilettes, des couvertures, de l'eau, soient disponibles pour les familles.

Je demandai donc que l'on se charge de ces fournitures, correspondant au minimum humanitaire. Le préfet de région me répondit qu'il était d'accord et je lui fis confiance. Je savais qu'il avait réglé avec succès une opération similaire, quai de la Gare.

J'avertis les associations présentes de ma décision. On allait donc, pour le moins, pallier au plus pressé.

Encore novice dans ma fonction, j'étais persuadée qu'une consigne ministérielle aussi simple que de trouver des parasols, des couvertures, de l'eau et des WC était immédiatement ou, du moins, rapidement exécutée. Cela semblait peu de choses et d'ailleurs, comme maire, j'avais eu à résoudre rapidement des problèmes semblables : nul doute que pour l'État, ce serait un jeu d'enfant!

Naïve hirondelle...

De retour au ministère, je demandai qu'on me tienne régulièrement informée de la situation.

Le soir même, mon cabinet — qui n'avait pas ménagé sa peine pour assurer le suivi de l'opération — m'indiqua qu'il était impossible de trouver de l'eau.

Je crus d'abord avoir rêvé : à Paris, au XX<sup>e</sup> siècle, on ne pouvait pas trouver d'eau? En mai, ce n'était tout de même pas la sécheresse...

— La Préfecture nous affirme qu'elle n'a pas le droit de prélever de l'eau sur la voie publique, m'apprirent mes collaborateurs.

— Et pourquoi cela, grands dieux?

— Parce que cette eau appartient à la Ville de Paris.

— Et alors?

— La Ville de Paris refuse de la donner.

Furieuse, j'appelai le préfet de région. J'avais remarqué une caserne, à une centaine de mètres du campement. La solution me paraissait toute trouvée...

— Il est techniquement impossible de faire venir de l'eau de si loin, répondit-on.

— En ce cas, les Maliens pourraient venir en chercher.

— Vous n'y pensez pas, madame le ministre : on ne peut tout de même pas les laisser entrer dans une caserne!

— Eh bien, trouvez une solution!

Eurêka! Les associations et le préfet de région finirent par découvrir l'existence de bouteilles d'eau minérale stockées par une association humanitaire juive de Paris. On respirait... on s'abreuvait, en tout cas.

Mais j'étais échaudée par cette péripétie. C'est pourquoi je demandai à un membre de mon cabinet, militant associatif de longue date, de passer régulièrement au campement, histoire de voir ce qui s'y passait.

Je ne tardai pas à apprendre que mes consignes n'avaient été suivies d'aucun effet : ni parasols, ni WC, ni couvertures à l'horizon. Cause toujours...

J'appelai le préfet de région.

— Je suis au courant, me répondit-il.

— Ah, tant mieux, c'est déjà ça.

— Le problème est d'ordre administratif : la décision de fournir des WC est de la compétence du préfet de police de Paris — il s'agit d'un problème d'ordre public — et je ne puis me substituer à lui. Je n'ai aucune autorité en la matière.

J'avais l'impression de me trouver devant une impressionnante rangée de guichets, où chaque employé me renvoyait poliment à un autre guichet. En l'occurrence, il ne s'agissait pas d'obtenir

un renseignement d'ordre administratif mais de venir au secours d'êtres de chair et de sang. Le procédé, pourtant, était strictement le même. Cela me rappelait les réponses que je recevais de l'Éducation nationale lorsqu'en tant qu'élue, j'écrivais pour protester contre une fermeture de classe ou un manque de professeurs. L'inspection d'académie, le recteur, les services du ministère, se renvoyaient eux aussi la balle, de guichet en guichet...

J'ai appelé le préfet de police de Paris.

– Pourquoi les WC ne sont-ils pas installés sur l'esplanade?

– Il faut l'accord du maire de Paris.

– L'accord ou l'avis?

– L'avis...

Les mots n'avaient pas le même sens : dans le premier cas, le maire de Paris avait le pouvoir de décision, dans le second on se bornait à le consulter.

– Je suppose que vous l'avez saisi?

– Non.

– De toute façon, vous savez parfaitement que même si cet avis est négatif, l'État n'est pas obligé de le suivre?

– Oui, certes, certes, mais...

Il exprima enfin le fond de sa pensée :

– ...mais de toute façon, madame le ministre, on ne peut pas mettre de WC fixes, il faut trouver des modèles mobiles...

– Enfin, ça ne présente aucune difficulté! On en utilise dans toutes les manifestations, les fêtes ou autres.

Comme je sentais bien que mon interlocuteur freinait des quatre fers, le ton monta :

– Écoutez, dis-je, cela fait déjà une semaine que ça traîne, que vous passez votre temps à marcher à reculons : si d'ici quelques jours les WC ne sont pas là, je viendrai avec Bernard Kouchner et la télé montrer de quelle façon notre pays traite les problèmes humanitaires sur son propre sol!

Il se cabra, ah, mais! :

– De toute façon, la seule autorité qui puisse me donner des consignes est M. le ministre de l'Intérieur.

– Qu'à cela ne tienne, je réglerai ça avec M. Quilès et M. Bérégovoy.

Il était clair que pour cet homme, ces Maliens étaient à peine des êtres humains et qu'un ministre était moins important que le tout-puissant maire de Paris.

Il faut savoir qu'un préfet est un animal qui n'obéit qu'à son maître : celui qui le nomme. Et c'est un maître tout-puissant. Chaque mercredi, en

France, les préfets perdent un peu de leur superbe et certains sont même très mal à l'aise. Pourquoi cette fièvre du mercredi? Parce que c'est le jour où l'on procède aux nominations, en conseil des ministres. En général, on ne les prévient pas de leur sort, ils guettent les télex pour savoir s'ils restent, s'ils partent préfectoriser ailleurs ou s'ils sautent. Certains, cependant, s'en moquent comme de l'an quarante : ceux qui se savent protégés par le Château ou Matignon. Ceux-là sont intouchables, malheur au ministre lambda qui s'opposerait à eux, il s'y casserait les dents!

Tel était le cas de mon interlocuteur.

Cela ne m'empêcha pas d'appeler le cabinet de Bérégovoy, qui approuva ma décision et prévint le directeur de cabinet de Paul Quilès.

Il fallut encore attendre quelques jours avant l'arrivée de ces fameux WC mobiles, qui semblaient soudain devenus rares, quasiment introuvables... et en tout cas immobiles. Et pendant ce temps, la presse se saisissait du problème, parlait de promesses non tenues, dénonçait le mépris des pouvoirs publics, fustigeait au passage les « socialistes incapables »... Les sanitaires tant attendus furent enfin installés le 14 juin.

Je me sentais ligotée, comme paralysée, face à des fonctionnaires qui n'avaient pas la même

conception du temps et, surtout, de l'urgence sociale que moi... et que la plupart des personnes normalement constituées, j'imagine. Lorsque sur une note j'inscrivais la mention URGENT, cela signifiait dans mon esprit que la réponse devait venir dans les deux ou trois jours. Pour les technos de mon ministère (ou d'un autre...) la norme était d'un mois – une semaine constituant une manière de record. En vérité, la haute administration fonctionne à son rythme, lent, fixe, immuable, comme inscrit dans l'éternité. Fondamentalement, rien ne presse. La politique, elle, demande souvent qu'on réagisse vite, parfois même le nez sur l'événement. Les deux conceptions se heurtent donc par nature et le pot de terre politique sort rarement vainqueur de son match avec le pot de fer technocratique...

Lorsque j'avais été nommée maire, j'avais bien entendu ressenti également une impression de lenteur, d'inertie, mais en quelques jours le secrétariat général de la mairie avait su s'adapter et réagir vite. L'attente des citoyens, l'urgence de certaines décisions, apparaissaient sans doute plus directement à mes collaborateurs, placés plus près du terrain. Dans les administrations centrales, aux postes de haute responsabilité, il existe une sacrée distance avec le terrain – quand celui-ci n'est pas,

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

tout simplement, une terre inconnue. Dès lors, comment appréhender clairement, à chaque instant, les priorités essentielles? Loin des yeux, loin du cœur...

Le préfet de région avait pour mission de négocier avec les familles, mais encore fallait-il trouver des interlocuteurs représentatifs... et il n'y en avait pas. J'avais pour ma part défini une ligne précise : égalité de droits entre demandeurs de logement, pas de passe-droit. Cela signifiait que ceux qui, vraiment, n'avaient aucun toit, devaient être prioritairement relogés et que les mal-logés devaient être mis dans le circuit normal des listes d'attente. Il fallait assurer un suivi de leurs demandes afin de vérifier qu'ils ne subissent ni racisme ni ostracisme.

Mais le regard des hauts fonctionnaires était tout à fait différent : « Toit ou pas toit, nous n'allons tout de même pas récompenser des gens qui manifestent sur la voie publique! » Pour eux, ce sacro-saint ordre public est beaucoup plus important que la justice sociale.

Quand j'ai demandé qu'on réserve des attributions sur les contingents préfectoraux, j'ai rencontré la classique résistance en forme d'oreillet.

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

Visiblement, l'idée d'imposer la présence d'Africains au maire de Paris (qui n'appréciait pas leur odeur...) et à ses collègues d'Ile-de-France, au demeurant peu accueillants à l'immigration, ne s'annonçait pas facile. Alors on traînait, on lambinait. En même temps, on me rassurait, on m'affirmait que les négociations avançaient bien, qu'une solution était en vue...

Pour agir, encore aurait-il fallu connaître le nombre et la situation de ces familles. Lorsque je demandais la liste des personnes présentes sur le site, la réponse était toujours dilatoire : on ne l'avait pas encore, on ne pouvait l'établir car cela changeait sans cesse... Impossible donc de faire le tri entre les « sans toit » (absolument prioritaires) et les « mal-logés », qu'il était normal de traiter selon les règles, c'est-à-dire à égalité avec les autres demandeurs de logement. Cette incertitude rendait impossible toute action efficace et faisait perdre du temps.

À la fin du mois de mai, une négociation fut menée avec les familles par le préfet de la région Ile-de-France, par l'intermédiaire du Conseil des Maliens en France. 150 places d'hébergement réparties sur cinq départements de la région Ile-de-France furent proposées aux familles, qui les refusèrent. Elles insistaient pour obtenir un règle-

ment global, de crainte qu'on les dissémine pour se débarrasser d'elles, qu'on règle certains cas et qu'on en oublie d'autres...

Début juin, la mairie de Paris demanda au juge des référés l'expulsion des occupants du cours des Maréchaux. Le 9 juin, le tribunal administratif de Paris rendait une ordonnance d'expulsion.

Excédé par cette affaire qui n'en finissait pas, Bérégovoy s'impatientait. Il demanda à Kofi Yamgane de prendre contact avec le Conseil des Maliens de France pour traiter cette affaire. L'idée était généreuse, mais on allait traiter de façon communautaire un problème qui, à mon avis, devait relever du droit français.

Le 2 septembre, un nouvel accord fut signé entre le Conseil des Maliens, les délégués des familles et la préfecture de région. Il fut décidé que les 35 familles « sans toit » seraient hébergées, avant la rentrée scolaire, dans des logements-passerelles pour attendre, sans passe-droit, l'attribution d'un logement définitif. Les familles mal logées, elles, devaient regagner leur habitat d'origine et bénéficier d'un suivi social jusqu'à l'accès à un nouveau logement dans le cadre du droit commun. On devait découvrir plus tard que les 35 cas jugés les plus prioritaires étaient constitués en réalité par... des amis du Conseil des

Maliens, dont certains n'étaient pas des « non logés ».

En octobre, plusieurs centaines de personnes manifestaient à Paris, exigeant le relogement définitif de ces familles, « y compris par la réquisition des logements vacants appartenant à des collectivités publiques, aux institutionnels et à de gros propriétaires privés ». Je reçus une délégation de ces associations et discutai avec elles. Le ton montait. Certaines familles désignèrent Me Vergès comme avocat, ce qui entraîna aussitôt la désolidarisation du collectif des associations (Emmaüs, Ligue des Droits de l'Homme, SOS racisme, DAL et Médecins du Monde). Pour ma part, si j'étais prête à discuter avec les familles, il n'était pas question une seule seconde que je prenne contact avec cet avocat. Si c'était une question de droit, qu'on aille au tribunal, sinon c'est avec les interlocuteurs directs que je voulais avoir à faire. J'étais trop rompue à la politique pour ne pas flairer la « récup » quand elle se pointait avec ses effets de manches et ses gros sabots.

De son côté, la mairie de Paris, qui n'avait pas levé le petit doigt pendant tout le conflit, refusa l'installation dans ses établissements hospitaliers désaffectés de « populations regroupées constituant ainsi de véritables ghettos entraînant des



## CANNIBALES DE L'ÉTAT

conséquences dramatiques pour les familles elles-mêmes et pour l'équilibre de quartiers parfois fragilisés ». Quand on sait à quel point cette mairie de Paris se battait (et se bat encore) bec et ongles contre l'implantation de tout logement social, c'était pour le moins insolite. Depuis plus de vingt ans, la capitale était livrée à la spéculation, les familles à revenus modestes étaient chassées dans la périphérie tandis que s'élevaient au centre de somptueux immeubles de bureaux ! Moins de deux mille logements sociaux avaient été construits l'année précédente dans la capitale, il y avait près de cent mille logement inoccupés... et ces messieurs nous donnaient des leçons de morale !

Le 28 octobre, je fus avertie tard dans la nuit d'une intervention de police prévue pour le lendemain matin. Moi, l'ancienne soixante-huitarde, j'avais donné mon accord. Horreur ! Les enfants étaient menacés par le froid, les familles ne pouvaient plus continuer de vivre dans de telles conditions, il fallait bien faire quelque chose, sous peine d'avoir des cadavres sur la conscience. J'avais mis comme condition que cela se fit sans

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

violence, dans le respect des personnes et des biens.

— Pas de problème, il y aura un point de chute pour chaque famille, m'avait rassuré un responsable. Il y en aura même à Athis-Mons, où vous avez accepté la pose de préfabriqués.

On procéda à l'évacuation. Environ 450 personnes acceptèrent immédiatement les logements provisoires proposés.

« Il y aura un point de chute pour chaque famille ». Et moi j'y ai cru, certaine qu'un haut fonctionnaire responsable ne pouvait que dire la vérité à un ministre de la République. En fait, les places d'hébergement étaient en nombre insuffisant. Et l'on vit à la télévision, dans le journal de 20 heures, un car tourner toute la journée en région parisienne, transportant des Maliens à la recherche de places d'hébergement. Cette virée en bus apparaissait comme le signe évident de l'inefficacité de l'État et du gouvernement socialiste, autant que du mépris pour ces familles considérées comme des pions !

Certes, l'organisation était loin d'être à la hauteur, mais il faut dire aussi que les problèmes n'étaient pas simples. Les associations, qui nous apportaient toute leur aide, s'affirmaient dépassées par les soucis que posaient les clans, par le fait que

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

certaines familles comptaient douze ou dix-huit enfants, que d'autres refusaient des accueils très corrects – ainsi, à Limeil-Brévannes parce que le bâtiment qu'on leur proposait appartenait à l'hôpital, à Athis-Mons, parce que c'était une auberge de jeunesse, ou à Savigny, parce que c'était à proximité d'un centre d'éducation surveillée...

De l'autre côté, les choses n'étaient pas simples non plus : dès qu'un hébergement était décidé, il n'était pas rare de voir l'élu local s'y opposer avec la dernière énergie, quand ce n'était pas la population elle-même ! Je pense en particulier à la colère de ces gens bien fringués que l'on vit protester haineusement, dans la circonscription électorale de Françoise de Panafieu, député de Paris (RPR), contre la présence de ces sales étrangers osant occuper sous leurs yeux des terrains de la RATP et de la SNCF. Les mêmes, peut-être, envoyaient des chèques aux populations sous-développées de l'Afrique noire. Mais c'est loin, l'Afrique...

Je dus faire intervenir sans cesse mon cabinet pour qu'en une semaine on finisse par loger tout le monde, tant bien que mal, et je dus attendre davantage encore pour qu'on réalise le minimum de travaux nécessaires. Dans une simple mairie, des matelas auraient été trouvés en moins de cinq

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

heures et les travaux exécutés dans les deux jours, mais les technocrates responsables des grands services de l'État semblaient ignorer, eux, le minimum des règles de débrouillardise des élus.

Dès le début de cette affaire, j'avais voulu qu'on réserve quelques places aux Maliens sur les contingents préfectoraux de la région pour assurer le relogement des familles réellement prioritaires, en urgence absolue.

Malheureusement, l'attribution des logements ne dépend pas... du ministère du Logement. Aussi aberrant que celui puisse paraître, trois administrations – toujours la guerre des territoires – sont en charge de ce problème : l'hébergement d'urgence dépend des Affaires sociales, l'attribution des logements de l'Intérieur... et le Logement s'occupe du reste. Bien entendu, aux yeux des citoyens et des téléspectateurs, c'est le ministre du Logement qui est responsable de tout...

Seul le ministre de l'Intérieur pouvait donc reloger. Or, bien des préfets étaient réticents. Il faut savoir qu'en règle générale, la techno en charge de la puissance publique est forte avec les faibles et faible avec les forts. Je veux dire qu'un préfet chassera à coups de matraques des étrangers osant troubler l'ordre public mais filera doux

devant un maire refusant d'accueillir ces étrangers, même si la loi l'y oblige.

Face aux résistances, aux inerties, j'exigeai un arbitrage de Matignon, ce qu'on appelle un « bleu ». Je l'obtins mais lorsque je quittai le ministère – renouvellement politique oblige – une part infime de logements avait été ainsi attribuée. Et je me rendis compte que j'aurais dû agir beaucoup plus tôt. Le dialogue et la confiance se seraient renoués avec les familles et les associations, on aurait vu qu'on distinguait réellement les familles absolument prioritaires des autres, l'hébergement temporaire se serait réalisé dans d'autres conditions, aurait sans doute été accepté.

Parallèlement à cette affaire, je fus mobilisée tout au long de cette (courte) année ministérielle par le problème du logement des personnes défavorisées.

À cette occasion, je fis une découverte surprenante.

Lors de l'une de mes premières rencontres avec le directeur de la construction, je lui posai cette simple question :

– Combien y a-t-il de mal-logés en France?

Il parut troublé, hésita puis me répondit, l'air consterné :

– Je l'ignore, madame le ministre.

– Je me suis sans doute fait mal comprendre, je ne parle pas d'estimations théoriques, je veux simplement connaître le nombre de gens qui ont déposé une demande pour obtenir un logement social.

– Hélas, il n'existe pas de connexions entre toutes les données fournies par les mairies, les préfectures et les divers organismes concernés.

J'étais censée construire des logements pour les plus démunis, et je ne savais même pas combien ils étaient! Les choses ne s'annonçaient pas faciles.

De toute façon, elles ne le furent pas.

Comme je presentais que l'hiver serait dur à passer pour les mal-logés, j'avais demandé au mois de novembre à tous les préfets de réunir dans chaque département le comité départemental de l'habitat pour mettre au point un plan d'urgence, afin d'héberger les plus démunis. Je voyais bien, en effet, que tous les plans départementaux pour l'accueil des personnes défavorisées fonctionnaient mal, qu'on ne faisait que la moitié de ce qu'il fallait faire.

Début décembre, réunion avec les préfets, en présence de Quilès.

Rien n'avait été fait, naturellement. Ces hauts messieurs n'avaient à présenter que de vagues idées et quelques bonnes intentions. Comme je ne comprenais pas ce qui pouvait motiver une telle absence d'efficacité, il y eut un long silence. Puis l'un d'eux se décida à prendre la parole :

– Nous n'avons pas eu le temps d'élaborer des projets solides, par manque de temps. D'ici Noël, c'est impossible. Nous pensons qu'il serait préférable d'organiser une réunion de travail en janvier.

Je crus avoir rêvé.

– Pardon, mais vous voulez dire que les gens qui vivent dans la rue doivent attendre que vous ayez phosphoré pour ne pas crever de froid?

Effectivement, telle devait être leur pensée. Avec les technos, l'espace-temps n'est pas le même. Ni les saisons. Ils n'ont pas froid en hiver, chaud en été. Pour ce qui est du logement social, la plupart d'entre eux – et des fonctionnaires chargés du logement – ne mettent pratiquement jamais les pieds dans un HLM.

L'indignation, c'est bien, mais ça ne fait pas forcément avancer les dossiers. Aussi, j'ai usé d'un autre argument :

– Le Président a décidé qu'il prendrait une initiative dans ce domaine, à Noël. Je ne veux pas que les engagements qu'il annoncera ne puissent être tenus, que l'intendance ne suive pas, qu'on soit pris de vitesse.

Ce n'était pas une menace, mais ça n'en était pas loin. Et effectivement, le Président a annoncé la création du haut comité pour le logement des plus démunis. Et ces messieurs se sont un peu agités pour tenter de faire au mieux...

Au fond, ils n'étaient pas vraiment méchants, seulement un peu lointains. Et donc récupérables. Par exemple, on s'est rendu compte qu'au fur et à mesure que se mettait en marche la décentralisation, des préfets et des sous-préfets avaient pris un réel contact avec le terrain. J'en connais même qui considèrent les habitants des HLM comme des êtres humains normaux, avec qui on peut dialoguer. Tout arrive!

Je pouvais, théoriquement, utiliser une arme : celle de la réquisition des logements non occupés. Ceux-ci sont nombreux dans les villes, en particulier à Paris, beaucoup plus nombreux qu'on ne l'imagine généralement. Mais réquisitionner constituait une procédure tout à fait exceptionnelle. En

effet, aucun support n'existait pour sa mise en place. Elle aurait nécessité la création d'un service municipal du logement qui n'existait pas et reposait sur le principe de déclaration de vacance des logements devenus obsolètes, qui n'existait pratiquement pas non plus. C'était le vide béant.

Mais j'étais néanmoins décidée à agir, sans être pour autant prise d'une crise de collectivisme aiguë : j'avais renoncé à réquisitionner les logements privés et décidé de m'en tenir à ceux qui appartenaient à des sociétés d'assurances, des collectivités publiques ou encore d'anciens hôtels de passe ayant été saisis. Mais je voulais aussi privilégier, du moins dans un premier temps, l'accord amiable.

Lorsque je faisais téléphoner aux grosses sociétés d'assurance, par exemple, en leur annonçant que dans tel ou tel immeuble de telle ou telle rue elles possédaient des locaux – souvent des chambres de bonne – inoccupés, leur première réaction était la surprise. « Ah bon? Vous croyez? Nous allons vérifier. »

Comme j'étais pressée, on leur faisait alors passer le message suivant :

– Le ministère pense qu'il est préférable que vous fassiez un geste généreux qui sera bien compris de l'abbé Pierre et des médias, plutôt que

d'être obligé de réquisitionner vos locaux. Pour l'image de marque de votre entreprise, ce serait mauvais...

– Ah, bon...

En général, ils appelaient aussitôt Bianco : « C'est la folle qui veut réquisitionner, au secours! » Celui-ci me le signala, à l'entrée d'un conseil des ministres :

– Dis donc, j'ai eu le patron d'une grande entreprise nationalisée au téléphone : tu lui as fait une peur bleue, il m'a demandé qui était cette dingue qui voulait réquisitionner des logements de « son » entreprise!

Ainsi, la « folle » avait eu l'incongruité de penser que des logements vides appartenant à une grande entreprise publique possédant un patrimoine gigantesque pouvaient être occupés, momentanément, par des pauvres pendant l'hiver! C'était en effet folie...

Mais là encore, je me heurtai au mur techno.

Tout d'abord, l'Administration était incapable de recenser les locaux publics libres. Heureusement, l'association « Droit au logement » avait établi des listes, qui me permirent de retenir quelques sites. J'ai aussitôt fait téléphoner aux responsables d'entreprises publiques pour leur

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

demander de contribuer à cette priorité nationale.

Hélas, dès qu'on prenait contact avec l'administration concernée, le dialogue donnait à peu près ceci :

– Ce logement est vide depuis des années. Est-ce qu'on pourrait le transformer en logement temporaire, juste pour l'hiver?

– Hélas, justement, nous avons un projet qui va se mettre en place, dès maintenant... Impossible... Vous comprenez, nous avons la responsabilité de gérer un patrimoine, c'est sérieux, un patrimoine...

Chaque administration, chaque technocrate, défendait âprement « son » local et trouvait des alibis béton. Admirable défense du territoire! C'était un hiver où des SDF mouraient de froid. Les ministres se bousculaient à la télévision, chacun y allant de sa solution : ouvrir les gymnases, les écoles, les bouches de métro...

Je piquai un coup de colère en conseil des ministres :

– Depuis plusieurs mois, je sollicite vos administrations pour du logement, pour du sérieux, et chacun trouve des arguments de mauvaise foi. Alors, ce n'est pas la peine de faire du bluff à la télé... D'ailleurs, tout le monde semble oublier

## CANNIBALES DE L'ÉTAT

qu'il existe une loi sur le logement des plus démunis mais qu'elle n'est presque pas appliquée. Les conseils généraux passent leur temps à la torpiller en refusant de financer, les préfets ne bougent pas d'un poil histoire de ne pas défriser les conseils généraux, les maires jouent les petits potentats... Qu'on applique d'abord la loi, on fera de la charité-music-hall ensuite.

Et en novembre 1993, quand de nouveau plusieurs SDF sont morts de froid, on a eu droit, sur cette lucarne qui devenait de plus en plus étrange, à un nouveau ballet de ministres émus et pleurnichards promettant qu'on allait sérieusement et immédiatement se pencher sur ce problème urgent et national, qui... dont... auquel... désormais... dorénavant...